



Notice d'emploi N° 8452 / 2022

Pour les produits phytosanitaires visés à l'art. 36 de l'ordonnance du 12 mai 2010 sur la mise en circulation des produits phytosanitaires
(ordonnance sur les produits phytosanitaires, RS 916.161)

Caractéristiques du produit

Dénomination spécifique:	Désinfectant des semences, Fongicide
Formulation:	SC suspension concentrée
Teneur en substances actives:	26.5 % fluxapyroxade (300 g/l)
Nom UICPA:	3-(difluorométhyl)-1-méthyl-N-(3',4',5'-trifluorobiphenyl-2-yl)pyrazole-4-carboxamide

Stockage

Le produit doit être conservé dans l'emballage original, à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des médicaments, de façon à ne pas être accessible aux personnes non autorisées.

Elimination

Emballage:	Les récipients vides, nettoyés avec soin, doivent être confiés à la voirie pour leur élimination.
Restes de produits phytosanitaires:	Les restes de produits phytosanitaires doivent être confiés au centre de ramassage de la commune, à un centre de collecte de déchets spéciaux ou au point de vente.

Produits commerciaux

Sercadis

Numéro d'homologation fédéral: A-6473	Pays d'origine: Autriche
Numéro d'homologation étranger: 3796-0	Titulaire de l'autorisation étranger: BASF SE, Allemagne

Sercadis

Numéro d'homologation fédéral: D-6939	Pays d'origine: Allemagne
Numéro d'homologation étranger: 008004-00	Titulaire de l'autorisation étranger: BASF SE, Allemagne

Fluxapyroxad

Numéro d'homologation fédéral: D-7088	Pays d'origine: Allemagne
Numéro d'homologation étranger: 008004-00/003	Titulaire de l'autorisation étranger: Agrimotion S. A., Pologne

Indications autorisées

Domaine d'application	Ravageur	Spécifications d'application	(*)
Arboriculture			
fruits à pépins	oïdium du pommier/du poirier	Concentration: 0.013 % Dosage: 0.21 l/ha Délai d'attente: 5 Semaine(s) Application: stades 53-81 (BBCH).	1, 2, 3, 4
fruits à pépins	tavelure des arbres fruitiers à pépins	Concentration: 0.013 % Dosage: 0.21 l/ha Délai d'attente: 5 Semaine(s) Application: stades 53-81 (BBCH).	1, 2, 3, 4, 5

pêcher / nectarine	oidium des arbres fruitiers à noyau	Concentration: 0.009 % Dosage: 0.15 l/ha Délai d'attente: 21 Jours Application: stades 53-81 (BBCH).	1, 2, 3, 4, 6
Viticulture			
vigne	oidium de la vigne Effet partiel: Pourriture noire (black rot) de la vigne	Concentration: 0.0095 % Dosage: 0.15 l/ha Application: traitements pré- et post-floraux jusqu'à mi-août au plus tard.	3, 4, 7, 8
Grande culture			
pommes de terre	rhizoctone	Dosage: 0.8 l/ha	3, 9
pommes de terre	rhizoctone	Dosage: 200 ml par tonne de pommes de terre	3, 10

Charges générales / agronomiques:

- 1 Le dosage indiqué s'applique à un volume de haie foliaire de 10'000 m³ par ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être adapté au volume des arbres.
- 2 SPe 3: Pour protéger les organismes aquatiques des conséquences liées à la dérive, respecter une zone tampon non traitée de 20 m par rapport aux eaux de surface. Cette distance peut être réduite en recourant à des mesures techniques de réduction de la dérive, conformément aux instructions du service d'homologation.
- 4 SPa 1: Pour éviter le développement de résistances, ne pas appliquer ce produit ou tout autre contenant une substance du groupe de matières actives SDHI plus de 3 fois par parcelle et par année.
- 5 Uniquement en mélange avec 0.03% de Delan WG ou 0.1% de Captan (80%).
- 6 Autorisé comme utilisation mineure selon l'art. 35 OPPh (minor use).
- 7 Convient également au traitement par voie aérienne.
- 8 Le dosage mentionné se réfère au stade BBCH 71-81 (J-M, post floraison) avec une quantité de bouillie de référence de 1600 l/ha (base de calcul) ou à un volume de la haie foliaire de 4'500 m³ par ha. Conformément aux instructions du service d'homologation, le dosage doit être adapté au volume de la haie foliaire.
- 9 Traitement sur buttes.
- 10 Désinfection avec pulvérisateur après le tri ou pendant la plantation.

Protection des utilisateurs:

- 3 Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection.